

Avis voté en plénière le 27 septembre 2016

La justice climatique : enjeux et perspectives pour la France

Déclaration du groupe des Personnalités qualifiées

Isabelle Autissier : « Les conséquences du dérèglement climatique sont l'affaire de ce siècle. L'ensemble de nos approvisionnements, de nos paysages, de nos habitudes, de notre santé, de notre économie et de nos emplois. Tout cela va être affecté, modifié, voire bouleversé.

La COP 21 et l'accord de Paris ont marqué la prise de conscience des gouvernements et leur volonté à limiter le réchauffement planétaire à 2°C.

Mais même en réussissant ce formidable challenge, les conséquences pour les humains seront immenses et ne seront pas les mêmes pour tous. La canicule de 2003 a agi, en France, comme un révélateur. La mortalité qu'elle a engendrée a touché prioritairement les personnes âgées, isolées et à faible revenus, ne disposant pas des moyens techniques ou humains pour en atténuer les conséquences.

En France 20 % des ménages les plus modestes sont responsables de 11 % des émissions de gaz à effet de serre ; quand 20 % des ménages les plus aisés sont responsables de 29 % des mêmes émissions.

Ainsi les personnes les moins génératrices de ce désordre sont aussi les plus exposés aux risques et celles qui ont le moins de moyens d'adaptation. De l'inégalité vient l'injustice.

Le CESE a inlassablement pris position contre les inégalités de notre société qui affectent ce fameux « vivre ensemble ».

Je remercie donc très vivement Jean Jouzel et Agnès Michelot d'avoir amené la section de l'environnement à travailler sur ce sujet complexe de la justice climatique.

Si l'action climatique n'est plus aujourd'hui un choix, mais une nécessité, ses modalités doivent, pour garder la cohésion sociale, tenir explicitement compte de la justice climatique.

Les propositions de cet avis insistent sur le besoin en recherche et connaissances liant réchauffement climatique et pauvreté, particulièrement concernant les populations ultramarines ou la vulnérabilité liée au genre.

Appuyé sur ces travaux, la justice climatique doit s'exprimer de manière transversale dans l'ensemble des politiques publiques. Il s'agit de prendre en compte les personnes les plus pauvres de manière cohérente dans l'accès aux services et aux ressources, la couverture assurantielle, dans leur relation à la santé, tout comme dans la fiscalité carbone, le logement, les déplacements, l'emploi, l'éducation et finalement l'ensemble des trajectoires de vies qui seront impactées soit par le réchauffement soit par les politiques et mesures de lutte contre celui-ci.

Par exemple, dans la politique de la ville et le moindre accès aux espaces verts qui permettent de réguler les températures et de supporter des pics de chaleur.

Par exemple, dans les politiques de la formation et de l'emploi qui doivent accompagner les mutations dues à la décarbonation de l'économie, et l'émergence des énergies renouvelables, pour s'assurer que les salariés les plus vulnérables ne soient pas laissés de côté.

Il s'agit de renverser le regard et de mettre la politique de lutte contre la pauvreté au cœur des stratégies d'adaptation et d'atténuation du risque climatique.

À la veille de la COP 22, où les questions de justice climatique, qui ont insuffisamment été traitées à Paris, vont à nouveau être évoquées par les États, la France se doit d'être au clair avec elle-même.

La question du climat n'est pas tant de savoir ce que deviendra la terre, mais comment elle continuera à être accueillante pour les hommes et les sociétés que nous composons. La dimension sociale et la protection des plus faibles seront les marqueurs de la réussite de la politique climatique.

Au-delà des chiffres il y a des hommes, au-delà des technologies il y a un corps social. Il est de notre responsabilité d'engager les pouvoirs publics, les entreprises, les collectivités à se saisir de la question du climat sous l'angle de la justice.

Cet avis le fait fort à propos, c'est pourquoi je le voterai, en renouvelant mes remerciements aux rapporteurs et à la présidente de la section de l'environnement ».